Une image contenant texte, stylos et plumes, outil d’écriture, illustration

Description générée automatiquement

**Communiqué de presse**

**Limelette le 14 décembre 2023**

**UNE DEDUCTION FISCALE MAJOREE A 180% DES COÛTS DES FRAIS DE PORT POUR LA LIVRAISON DE LA PRESSE POUR LES LIBRAIRIES-PRESSE**

**INDEPENDANTES DURANT LA PERIODE 2024-2026**

Le KERN a décidé de ne plus fonctionner par concession pour la distribution de journaux et périodiques pour la distribution postale des abonnés

Il a chargé le Ministre de l’Economie de négocier avec Bpost une période de transition pour la distribution des journaux et périodiques à partir du 1er janvier 2024 pour un montant maximum de 75 millions d’euros.

Le KERN a également pris des mesures de soutien notamment, pour les librairies-presse indépendantes, avec une déduction majorée des coûts s’élevant à 180% des coûts encourus pour la livraison de publication papier pour la période 2024-2026

Le Ministre David Clarinval précise « je voulais également soutenir les éditeurs et les libraires. Ces derniers auront une déduction à 180% de leur frais de livraison des journaux. La situation actuelle était une injustice et une concurrence déloyale. Elle est corrigée »

**Le ministre répond ainsi favorablement à une demande de notre organisation qui souhaitait mettre fin à cette discrimination.**

Cette mesure s’appliquera aux librairies-presse indépendantes qui répondent à la définition suivante :

« Librairie/ presse » c’est-à-dire une unité d’établissement qui propose une offre de presse de minimum 200 titres différents de quotidiens (obligatoire), hebdomadaires et mensuels avec une date de publication actuelle et dont l’espace réservé à l’exposition de la presse et aux groupes de produits suivants : « Livre – papeterie - carterie – produits tabac et accessoires - cigarettes électroniques et produits dérivés à base de nicotine - espace jeux loterie nationale et paris sportifs » par rapport à la superficie du magasin, **soit de minimum 50%.**

Walter Agosti Yannick Gyssens

Président Administrateur délégué de Vision presse

Contact : [walter@visionpresse.be](mailto:walter@visionpresse.be)